Surveillance réglementaire des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant

Site Bourbonne-les-Bains - Bilan de l'année 2024

Appareil de mesures : préleveur actif haut débit (Digitel)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 15549

Durée du prélèvement : 24 heures

Fréquence d'échantillonnage : 1 jour sur 3 (sauf ponctuellement 1 jour sur 2)

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Bourbonne-les-Bains (Dept.52)

Unité : ng/m^3

Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : Les mesures 2024 représentées ont été expertisées.

**Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)*
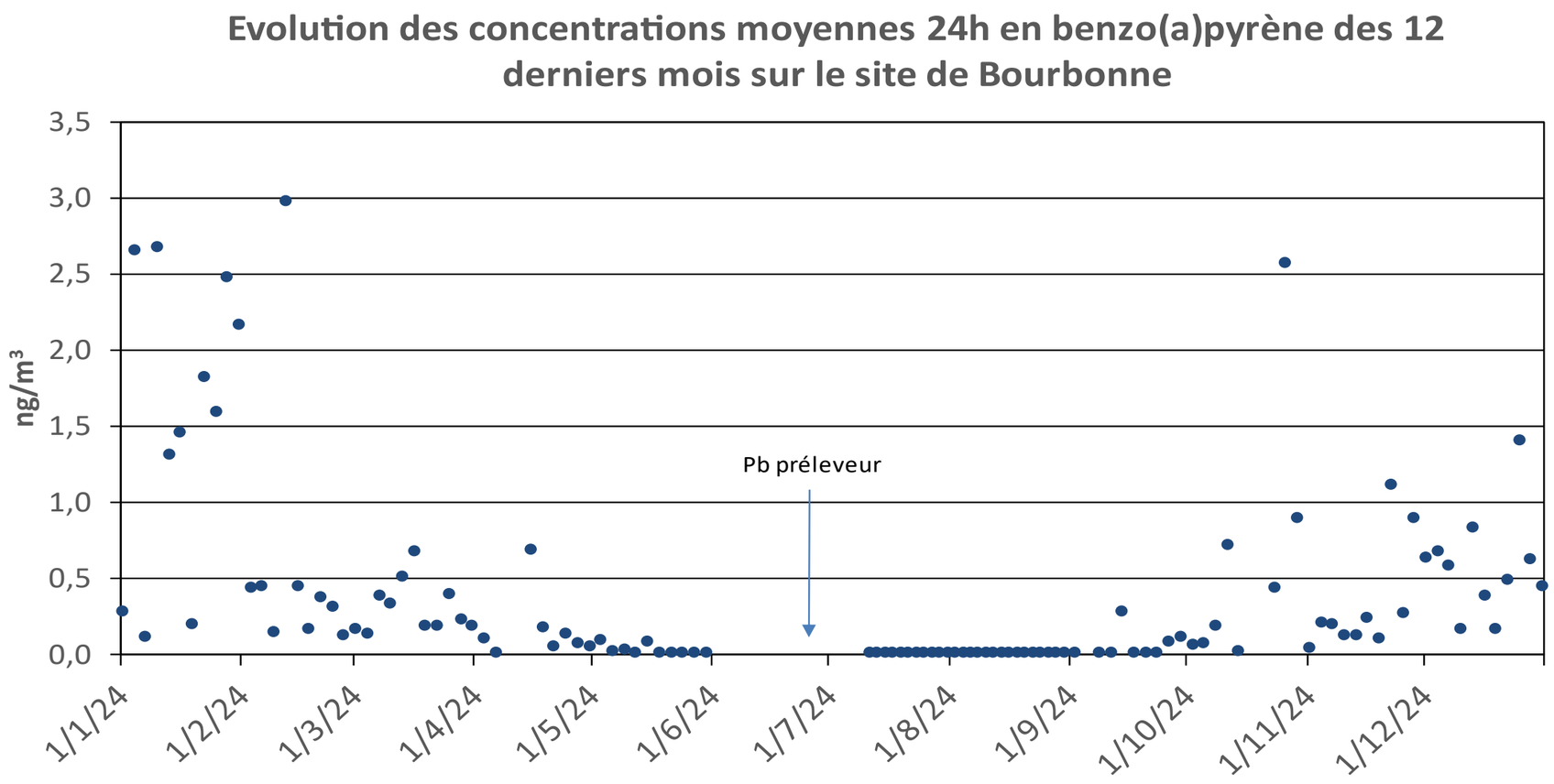
ng/m^3	Moyenne annuelle civile 2024	Valeur cible année civile
B(a)P au 31/12/2024	< 1 (0,4)	**1**